

Bulletin d'information

Projet éolien de Neuvic et Palisse

ABO
WIND

Avril 2016

Participation à la foire des coqs de pêche le 1^{er} mai 2016

Soucieux d'un développement éolien concerté sur le territoire, ABO Wind sera présent à la foire des coqs de pêche le 1^{er} mai 2016.

Historique du projet éolien

Suite à la loi Grenelle II, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Limousin a été élaboré conjointement par l'État et la Région. Approuvé le 23 avril 2013, il fixe les grandes orientations et objectifs régionaux en matière d'adaptation au changement climatique, de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de récupération et de réduction de la pollution atmosphérique et des GES, aux horizons 2020 et 2050.

En cohérence avec les potentialités régionales et dans **un objectif affirmé de transition énergétique mais également de croissance économique**, le SRCAE Limousin, propose des objectifs ambitieux avec **un bouquet énergétique régional diversifié et cohérent**. L'objectif pour l'éolien terrestre est, à l'horizon 2020, d'une puissance installée de 600 MW, et de 1.500 MW d'ici 2030.

En décembre 2015, 48 MW d'éolien terrestre ont été raccordés au réseau, soit 8% des objectifs du SRCAE pour 2020 (*Source : Commissariat général au développement Durable, 4^{ème} trimestre 2015*).

Les communes de Neuvic et de Palisse, ont été identifiées comme favorables pour l'implantation d'éoliennes dans ces documents d'orientation. Dans cette optique, la société ABO Wind a identifié en 2015 **deux zones favorables à l'implantation d'éoliennes** sur les deux communes. Les premiers contacts ont été pris avec les mairies dès le début de l'année 2015. Après plusieurs échanges avec les services de l'état et les collectivités en 2015, **ABO Wind a démarré, début 2016, les études de faisabilité d'un parc éolien sur les communes de Neuvic et de Palisse.**

Schéma régional éolien

Légende




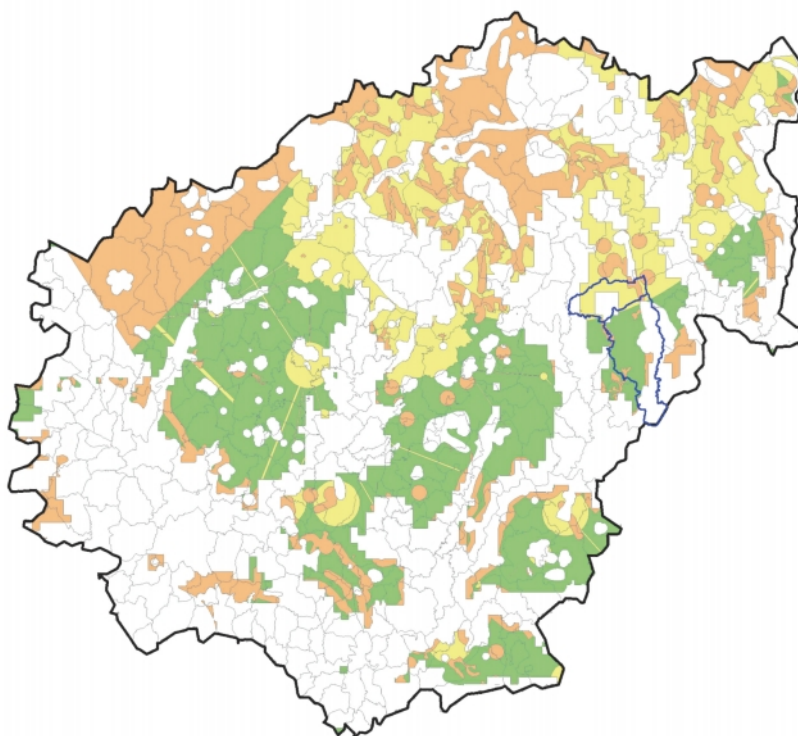
	Communes de Neuvic et Palisse
	Zones favorables pour l'implantation d'éoliennes (enjeux faibles)
	Zones favorables à contraintes modérées

Schéma Régional Eolien / Source @DREAL



Pourquoi ici ?

Les zones d'implantation potentielle sont situées de part et d'autre de Pellassiauve, entre Chastagnier et les Terres Noires, d'Est en Ouest, et de Champier à la forêt domaniale de la Vergne, du Nord au Sud. Ces zones permettent d'envisager

l'installation d'éoliennes à plus de 500 mètres des premières habitations, comme indiqué par la Loi Grenelle 2. Le site est desservi par un réseau de voiries, permettant ainsi de limiter la création de nouveaux chemins.

La mesure de vent

L'installation d'un mât de mesure de vent est indispensable pour tout projet éolien. Elle s'est déroulée **en avril 2016 sur le site**.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettent d'établir un profil des vitesses et des directions de vent. En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France ou par certaines institutions telles que la NASA depuis plus de 10 ans, il devient possible de **caractériser le vent sur le long terme et sur plusieurs kilomètres à la ronde**.

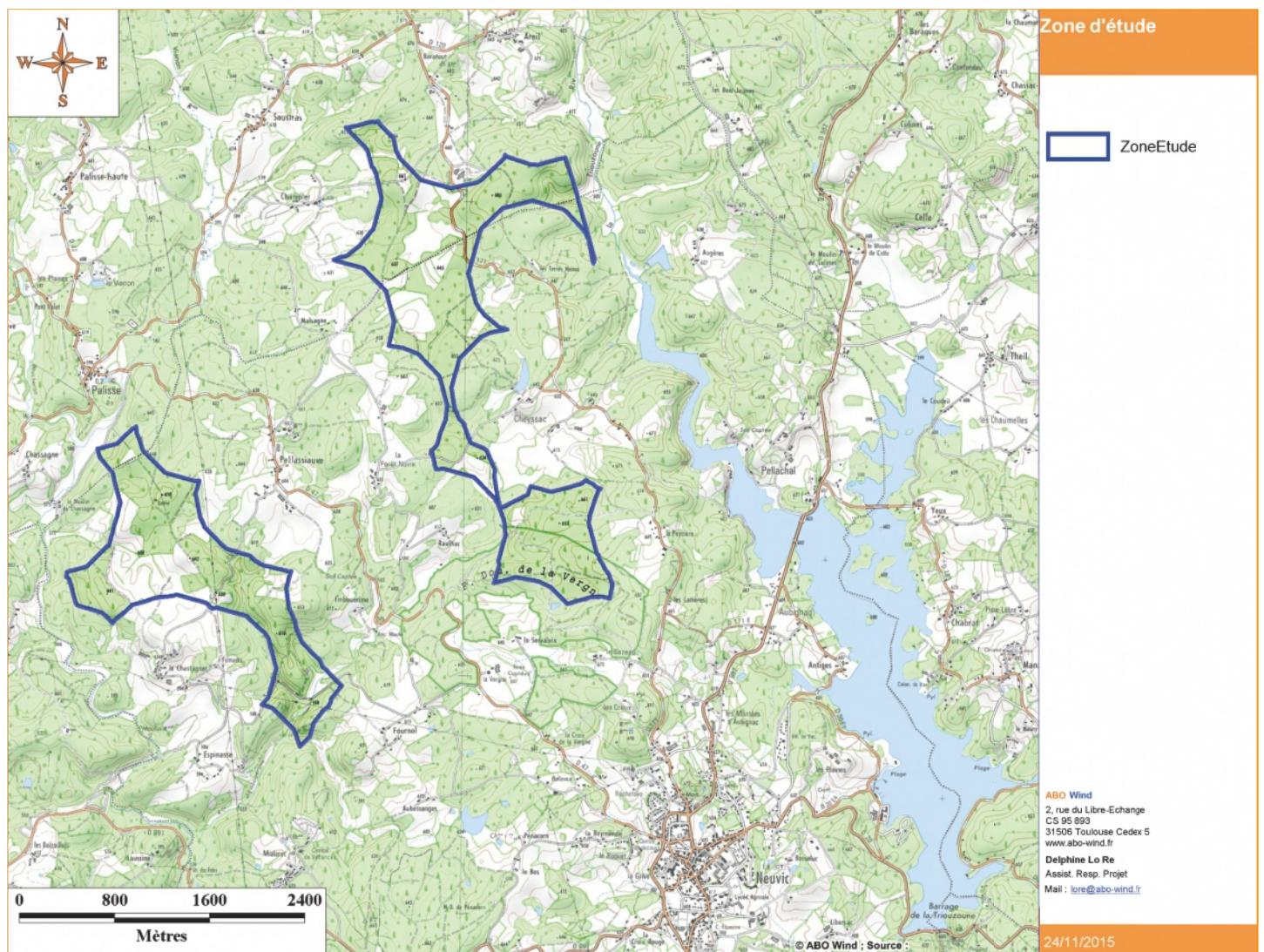
La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir le ou les types d'éoliennes les plus adaptés au site, d'évaluer la distance à prévoir entre les éoliennes, et enfin d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien.

L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de 2 MW peut produire en moyenne 4 millions de kWh/an. Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 2.000 personnes et d'éviter l'émission de 1.300 tonnes de CO₂ par an.

Mât de mesure de 120 m sur une zone d'étude



Carte de la zone d'étude



Études de faisabilité

Depuis 2015, les parcs éoliens sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation unique. Elle regroupe le **permis de construire, l'autorisation d'exploiter et l'autorisation de défrichement**.

Une **étude d'impact** est jointe à la demande d'autorisation unique et en constitue l'élément le plus important. L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques, paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire et de définir le modèle d'éolienne le plus adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire... Ces études se déroulent en différentes phases :

L'**état initial** qui permettra de caractériser le territoire et ses spécificités. Le volet « Milieux Naturels » est généralement le plus long, car il doit couvrir un cycle entier (une année). Les résultats des études techniques (vent, milieux naturels, paysage, acoustique, ...) seront exploitables au printemps 2017.

A partir de ces informations, ABO Wind élaborera **plusieurs scénarii d'implantation** des machines sur le site qui seront ensuite analysés par les bureaux d'étude. La synthèse de ces analyses permettra à ABO Wind de sélectionner le meilleur projet.

A partir du scénario final, les impacts seront évalués par les bureaux d'études, qui proposeront les ajustements et les mesures permettant de supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

Caractéristiques du mât

Type de mât	Treillis
Système d'ancrage	Haubans avec ancrages plaques
Hauteur	120 mètres
Instruments	6 anémomètres
	2 girouettes
	1 logger (enregistrement des données)
	1 baromètre
	1 sonde de température
	1 balise moyenne intensité au sommet
	1 balise basse intensité à mi-hauteur
Alimentation	3 panneaux photovoltaïques
Période de mesure	2 ans
Terrain d'implantation	Parcelle de pâturage
Haubanage	3 directions depuis le mât
Ancrages	35 et 70 mètres à l'axe du mât
Maintenance préventive	Annuelle

Planning des études

Domaine d'intervention	Société	Lancement
Étude de vent	ABO Wind/Encis Wind	Avril 2016
Étude avifaune	CERA Environnement	Hiver 2015/2016
Étude chiroptères	CERA Environnement	Hiver 2015/2016
Étude faune terrestre	CERA Environnement	Hiver 2015/2016
Étude habitat	CERA Environnement	Hiver 2015/2016

Vue d'un anémomètre depuis un mât de mesure



Pourquoi l'éolien ?

La situation énergétique mondiale

Le constat des scientifiques est unanime : l'atmosphère de notre planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine. La COP 21, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre à Paris, avait pour but d'apporter une réponse à ce phénomène qui met en péril l'avenir de la présence humaine dans certains endroits de la planète.

Cet accord marque un tournant vers un nouveau monde. Il confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2°C. Pour cela, la voie retenue est celle des contributions volontaires, différenciées, de chaque état. La France y contribue via son engagement européen.

L'énergie éolienne

Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée en électricité. La France possède le deuxième gisement éolien européen après la Grande-Bretagne. Un développement important de l'énergie éolienne en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Européenne sur les Energies Renouvelables.

Si les objectifs de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 sont centralisés, la mise en place des moyens de production est largement déléguée au niveau local, avec une **forte implication des collectivités locales** à la fois pour promouvoir les nouvelles technologies et pour montrer l'exemple.

Fin 2015, **10.308 MW** de puissance éolienne sont installés en France, répartis dans plus de 1.300 parcs éoliens.

A l'horizon 2020, l'objectif national est d'installer 25.000 MW de puissance éolienne, dont 19.000 MW à terre et 6.000 MW en mer.

A Kyoto, l'Europe s'était engagée à réduire de 20 % ses émissions par rapport au niveau de 1990, et est en passe de tenir globalement cet objectif. Pour la COP 21, cet objectif a été porté à 40 % d'ici 2030.

L'énergie éolienne : dans l'intérêt de l'Homme et de la nature

L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de 2 MW peut produire plus de 4 millions de kWh/an.

Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 2.000 personnes (chauffage compris) et d'éviter l'émission de 1.300 tonnes de CO₂ par an. La France possède le deuxième gisement éolien d'Europe, après la Grande-Bretagne (Ministère de l'écologie, 2012).

Qui est ABO Wind ?

Avec trois agences à Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service **21 parcs éoliens** en France, soit **267 MW d'électricité propre**. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation électrique domestique annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de parcs éoliens «clés en main»**, c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien, qui est encadré par la loi et provisionné dès sa construction.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind **développe main dans la main** ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. Début 2015, ABO Wind a mis en service en Auvergne son sixième parc éolien où 80% des investisseurs sont des particuliers via sa filiale ABO Invest.

Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel **développement durable**.



Crédits : ABO Wind

Responsable du projet :
Delphine Lo Re
Tél. : +33 (0)5 34 31 89 67
lore@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
robin@abo-wind.fr

L'éolien citoyen
ABO WIND